

Procès-Verbal

Séance du 29 Juin 2020

L'an 2020 et le 29 Juin à 18 heures, le Conseil Communautaire mixte de la CCBRC régulièrement convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux sous la présidence de POTEAU Christian, Président.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BADENCO Michèle, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CHEDRI Timmy, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUPUIS Véronique, DUTRIAUX Nathalie, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MARTIARENA Martine, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : AIMAR Daniel, ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, BOUTILLIER Bernard, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, GUILLEN Nicolas, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, RIBEIRO MEDEIROS Manuel, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Suppléant(s) : Mme CHEDRI Timmy (de M. VAUCOULEUR Serge), M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TORCOL Patricia à M. BELFIORE Elio, M. THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, M. SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie.

Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. VAUCOULEUR Serge

Absent(s) : MM : CAMEK Julien, DECRAENE Michel, REGNIER YVES, TRINQUET Denis

Nombre de membres

- Afférents au conseil communautaire : 52
- Présents : 46
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 23/06/2020

Date d'affichage : 23/06/2020

Le Président accueille les membres du conseil pour une séance un peu particulière car il s'agit d'un conseil communautaire mixte.

Il leur souhaite la bienvenue et adresse ses félicitations aux nouveaux élus.

M. BENATAR procède à l'appel : le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Désignation du secrétaire de séance

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

A été nommée secrétaire : Mme LUCZAK Daisy

2. Décision du Président prise par délégation (délib. 2017_05 du 12/01/17)

Articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

- 1) **01_2020 FIN du 29 mai 2020** Virement de crédit entre chapitre sur le budget eau potable 24602 section fonctionnement
- 2) **02_2020 FIN du 4 juin 2020** Convention de partenariat pour l'organisation de la « Journée des plantes » : paiement de la subvention en totalité à l'association Jardins, Art et Compagnie
- 3) **03_2020 du 26 mai 2020** Virement de crédit entre chapitre sur le budget SAAD 24601 section investissement

3. 2020_18 Fixation des taux de la TH, TFPB, TFPNB et Taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 2020

➤ *Rapporteur : Alain MAZARD*

Pour la taxe d'habitation (TH), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. L'obligation de vote du taux de la TH comme de la TFPB et de la TFPNB n'est plus mentionnée par les textes mais l'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI) indique que « les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises. »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux additionnels des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti ainsi qu'il suit :

	Bases 2019 Etat 1259	Bases Prévisionnelles 2020 Etat 1259	Evolution Bases 2019/2020	TAUX	PRODUITS
TAXE HABITATION	47 116 311	48 022 000	1,92 %	3,51%	1 685 572
TAXE FONCIER BATI	40 540 542	41 627 000	2,67%	3,42%	1 423 643
TAXE FONCIER NON BATI	1 941 620	1 976 000	1,77%	10,73%	212 025
TOTAL					3 321 240

- **FIXE** le taux de CFE à 21.13 % :

	Bases 2019 Etat 1259	Bases Prévisionnelles 2020 Etat 1259	Evolution Bases 2019/2020	TAUX	PRODUITS
CFE	13 527 981	12 992 000	- 3,96 %	21,13 %	2 745 210

4. 2020_19 Fixation des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

➤ *Rapporteur : Jean-Pierre HUCHET*

En raison de l'établissement de plusieurs périmètres et zones sur son territoire conformément à la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018, les taux de la TEOM sont calculés désormais en fonction des services rendus auprès de chacune des zones.

Les syndicats d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (SMITOM, SMICTOM, SMETOM et SIETOM) nous communiquent chaque année le cout d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères pour chaque commune et la DDFIP nous transmet les bases d'imposition prévisionnelle de chaque commune à partir desquelles, la Communauté de communes calcule les Taux de la TEOM afin que les recettes couvrent les dépenses auprès des syndicats d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Le document sur la présentation des taux par syndicat d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères a été modifié dans la journée du 29 juin et adressé le jour du conseil communautaire aux élus. Le SMITOM a communiqué à la CCBRC le jour du conseil un détail des coûts d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères corrigé selon un mode de calcul identique au tableau des coût par commune présenté en 2019.

M. HUCHET indique que l'on constate une augmentation de 1% dans les différents syndicats sauf pour le SMETOM où elle est d'environ 2,75 %.

Mme CHEDRI demande pourquoi sur Valence, la cotisation est plus importante que sur les autres communes qui sont dans le même périmètre. M. HUCHET lui répond que les communes payent en fonction des services demandés. Il faut regarder le nombre de passage des encombrants dans l'année et le nombre de collectes d'ordures ménagères hebdomadaires.

M. RIBEIRO MEDEIROS se pose la même question en ce qui concerne la commune de Guignes pour laquelle l'augmentation est beaucoup plus importante que pour les autres communes du SMETOM.

M. BENATAR lui répond que c'est sans doute comme pour Valence, une question de services, il y a notamment deux passages par semaine pour les ordures ménagères dans le centre-ville. Également, une hausse de la population peut expliquer cette augmentation. Il ajoute qu'il faut s'adresser au syndicat pour avoir plus de précisions.

M. LAGÜES-BAGET rappelle que les communes vont garder un délégué au sein des syndicats et que c'est lors des assemblées générales qu'il faudra poser les questions.

Le Président ajoute qu'il est très important que les délégués qui seront désignés pour représenter la CCBRC soient présents lors des assemblées des syndicats.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité : 43 voix POUR, 5 Abstentions (Mesdames BALLABENE, DUPUIS, Messieurs BOUTILLIER, GUECHATI, RIBEIRO MEDEIROS) :

- **FIXE** les taux 2020 de la TEOM pour les périmètres du SMITOM, SMETOM et SMICTOM comme présenté dans le tableau ci-dessous :

PERIMETRES DU SMITOM		
		Taux en %
Blandy les tours	Zone 1	10,74
Chatillon la borde	Zone 2	13,66
Echouboulain	Zone 3	11,72
Fericy	Zone 4	11,55
Fouju	Zone 5	15,47
Le Chatelet en Brie	Zone 6	11,84
Les Ecrennes	Zone 7	12,43
Machault	Zone 8	13,86
Moisenay	Zone 9	14,11
Pamfou	Zone 10	14,75
Sivry-Courtry	Zone 11	14,30
Valence en brie	Zone 12	16,85
TAUX MOYEN		12,94
PERIMETRES DU SMETOM		
		Taux en %
Bombon	Zone 13	13,16
Champeaux	Zone 14	14,71
Guignes	Zone 15	18,65
Saint-Mery	Zone 16	14,20
TAUX MOYEN		16,89
PERIMETRES DU SMICTOM		
		Taux en %
Fontaine le port	Zone 17	7,06

- **VALIDE** les taux 2020 voté par le SIETOM comme présenté dans le tableau ci-dessous :

PERIMETRE 1 - SIETOM		
	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	Taux en %
Andrezel		11
Argentières		11
Beauvoir		11
Champdeuil		11
Couquetaine		11
Crisenoy		11
Evry-Gregy sur Yerres		11
Grisy-Suisnes		11
Ozouer le Voulgis		11
Soignolles en brie		11
Yebles		11
PERIMETRE 2 - SIETOM		
	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	Taux en %
Chaumes en brie		10,35
Coubert		10,35
Solers		10,35

5. 2020 20 01 Convention avec la Région Ile-de-France autorisant la communauté de communes à abonder le « Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités » créé par la Région Ile-de-France

➤ *Rapporteur : Daisy LUCZAK*

Pour faire face à la crise économique qui succède à la crise sanitaire due au Covid-19, la Région Île-de-France, la Banque des Territoires et 70 collectivités franciliennes (dont 100% des EPCI franciliens), souhaitent se réunir pour mettre en place un fonds d'environ 100 M€, qui vise à soutenir la reprise de l'activité des TPE, des PME et des acteurs de l'ESS : Le « Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités », une avance remboursable à taux 0% pour ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

En effet, en dépit de l'importance des mesures financières mises en place ces dernières semaines (chômage partiel, reports de charge et d'échéances bancaires, prêts et garantie, fonds de solidarité...), de nombreuses remontées de terrain nous indiquent que des pans importants de l'économie francilienne n'y ont pas accès (TPE, PME ayant une cotation Banque de France supérieure à 5, start-ups, créateurs d'entreprises de moins de 1 à 2 ans...) ou se retrouvent à des niveaux d'endettement et/ou de trésorerie qui laisseront peu de marge de manœuvre pour une reprise d'activité

Selon les calculs de la Région, la CCBRC propose donc de participer à ce fonds à hauteur de 34 305€ (soit 15€ x 2287 établissements). L'apport de la CCBRC sera destiné exclusivement aux entreprises de notre territoire. Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne abonde également à ce fonds.

L'Association InitiActive Ile-de-France sera en charge de la gestion de l'enveloppe financière destinée au financement des avances remboursables.

Toutes les demandes d'avances remboursables se font au travers d'une plateforme en ligne déployée par InitiActive Île-de-France. Aucune demande ne pourra être traitée si elle n'a pas été déposée sur cette plateforme. Les demandes d'avances remboursables seront étudiées et analysées par les partenaires d'InitiActive IDF. Un processus décisionnel rapide sera mis en place selon le montant d'aide demandé (comité d'engagement, avis des partenaires...).

Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités

Une avance remboursable à taux zéro

L'intervention du Fonds prend la forme d'une **avance remboursable à taux zéro** dont le montant est compris entre 3 000 et 100 000€ sur des durées pouvant aller jusqu'à 6 ans.

Pour qui ?

Toutes les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire franciliennes de 0 à 20 salariés :

- ayant reçu un refus de prêt total ou partiel ;
- quels que soient leur statut juridique (entreprises individuelles, associations, travailleurs indépendants et professions libérales...);
- quels que soient leur secteur d'activité.

Quels montants ?

Les montants alloués aux bénéficiaires de ce fonds sont de **3 000 € à 100 000 € en fonction de la taille et des besoins de l'entreprise :**

- Plafond de 10 000 € pour les structures sans salarié, avance remboursable sur 4 ans maximum, dont 18 mois de différé maximal
- Plafond de 50 000 € pour les structures de un à dix salariés au plus, en équivalent temps plein, avance remboursable sur 5 ans maximum dont 24 mois de différé maximal
- De manière dérogatoire, jusqu'à 100 000 € pour les structures de plus de 10 salariés en équivalent temps plein, avance remboursable sur 6 ans maximum dont 24 mois de différé maximal

Les demandes d'avances remboursables par les entreprises devront être déposées au plus tard le 31/10/2020. Dans l'hypothèse où le fonds disposerait de ressources disponibles à cette date, la date de dépôt des candidatures pourra être prolongé jusqu'au 15/12/2020.

Mme LUCZAK indique que 2 287 établissements ont été recensés sur la CCBRC. Avec un seuil minimum de 15 €/établissement, cela représente un montant de 34 305 €. Elle précise que ce fond pour lequel la CCBRC va abonder est destiné uniquement aux entreprises de notre territoire. Des commissions auront lieu toutes les semaines pour validation des dossiers par InitiActive Ile-de-France et la CCBRC.

Mme VIEIRA demande comment les entreprises seront contactées.

Le Président lui répond que se sont les entreprises qui doivent faire la demande auprès d'InitiActive Ile-de-France. La communication va être réalisée par les services de la CCBRC avec notamment un mailing réalisé par Mme GAILLARD, responsable du développement économique de la CCBRC qui sera envoyé aux entreprises ainsi qu'aux mairies.

Mme LUCZAK ajoute qu'il y aura également une communication réalisée par le Département et une plateforme en ligne sera disponible.

M. MAZARD tient à féliciter Mme GAILLARD pour le travail réalisé pendant le confinement. Les entreprises ont beaucoup apprécié ses mailings.

Le Président rejoint M. MAZARD et souhaite remercier plus largement l'ensemble du personnel de la CCBRC pour son travail et son engagement dans le maintien des services pendant toute cette période difficile de confinement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à abonder au « Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités » à hauteur de 34 305 € et à signer les conventions avec la Région Ile-de-France et avec l'association InitiActive Ile-de-France jointes en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces d'ordre technique, administratif, juridique et financier relatives à cette affaire.

6. 2020_21 Fixation des récompenses pour le concours de nouvelles organisé pendant la période de confinement

➤ *Rapporteur : Marième TAMATA-VARIN*

« Créez, dessinez, écrivez ! Et découvrons ensemble les nombreux jeunes talents de notre territoire ».

Pendant la période de confinement, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a organisé le premier concours de nouvelles ou d'écriture d'histoires sur le territoire de la CCBRC, pour les enfants de 6 à 11 ans et les adolescents de 12 à 16 ans. Ce concours s'est déroulé du 31 mars au 15 mai 2020.

Le Jury est composé d'élu (e)s, bibliothécaires et habitant(e)s. Il est présidé par Mme Aubret, et Madame Mothré, vice-présidente en charge des affaires sociales.

1/3 de la note est réservé à l'appréciation du public via les réseaux sociaux : les textes ont été mis en ligne sur le site de la CCBRC et le public a pu voter sur la page Facebook de de l'intercommunalité.

Ce concours était gratuit et ouvert à tous les habitants de la CCBRC. Chaque participant ne pouvait envoyer qu'un seul texte, anonyme et ne comportant aucun élément permettant d'identifier leur auteur.

Pour les enfants de 6 à 11 ans : 4-6 pages avec illustrations soit 2 à 3 pages recto verso. Il y a eu 18 participants.

Pour les adolescents de 12 à 16 ans : 10 à 12 pages soit 5 à 6 pages recto verso.
Il y a eu 2 participants.

Toutes les informations et le règlement complet du concours sont sur le site de la CC :
www.briedesriviereseetchateaux.fr/a-vos-plumes-prets-ecrivez/

A ce jour les gagnants n'ont pas encore été désignés et une nouvelle date de remise des prix est à définir ; celle fixée initialement était le 21 juin, jour de la fête du sport.

Mme TAMATA-VARIN explique que suite à la proposition de M. LAGÜES-BAGET de pouvoir récompenser tous les participants, il a été décidé d'offrir un bon d'achat de 15 € aux autres participants.

M. AIMAR propose de prendre des bons qui seraient utilisables chez les petites librairies de proximité.

Mme VIEIRA demande comment s'est fait la communication sur ce concours.

Mme TAMATA-VARIN lui répond que l'information a été faite auprès des mairies, des directrices d'écoles et sur les réseaux sociaux.

Mme TAMATA-VARIN ajoute que la remise des prix se fera le 8 juillet.

Le Président remercie Mesdames TAMATA-VARIN et MOTHRE pour cette initiative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les récompenses ci-dessous aux 3 premiers de chaque catégorie :

✓ Pour les enfants de 6 à 11 ans :

- Un mini-séjour à choisir parmi les 4 mini-séjours organisés par la CCBRC cet été (*les mini-séjours étant annulés pour cet été 2020, le prix correspondra au montant du séjour (tranche 1) en chèque cadeau ou à un mini-séjour de l'année prochaine, au choix*),
- 1 switch,
- Une sortie accrobranche pour 2 adultes et 2 enfants.

✓ Pour les adolescents de 12 à 16 ans :

- Un séjour ados organisé par la CCBRC cet été,
- Une tablette,
- Une sortie karting en famille avec 2 places adultes et 2 enfants.

- **ATTRIBUE** aux autres participants un bon d'achat de 15 euros,

- **INSCRIT** le montant des dépenses au BP 2020

Le Président indique à l'assemblée que l'installation du nouveau conseil communautaire aura lieu le 15 juillet.

Fin juillet, il y aura une séance très importante avec déjà près de 60 points à l'ordre du jour. Elle se tiendra donc certainement en journée.

Il remercie enfin tous les élus communautaires présents qui ne seront plus élus au sein du conseil pour le prochain mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.